



Du 30 avril 2025

District de Savoie de Football

B.P. N° 401 - 73004 CHAMBÉRY CEDEX

Tél : 04 79 33 84 45 ou 06 06 88 69 81

Email : district@savoie.fff.fr

Site : http://savoie.fff.fr



Ouverture via **FOOTCLUBS** des engagements pour l'édition 2025/2026  
de la **COUPE DE FRANCE** (seniors libres).

► Les clubs départementaux devront procéder à leur engagement en confirmant **OBLIGATOIREMENT** leur accord.

Pour valider cet engagement, vous devez donner votre accord avant le 15 juin 2025 et bien vérifier ensuite que le statut « pré-engagé » n'apparaît plus.



Si votre engagement a été effectué correctement, le statut « engagé » doit s'afficher.

► Pour les nouveaux clubs ou ceux qui n'y avaient pas participé la saison 2024/2025, vous devez vous inscrire via le menu :

« Epreuves (Championnats & Coupes) – Compétitions officielles » puis « Nouvel engagement (+) » puis « Fédération Française de Football ».

Cliquez ensuite sur la compétition pour laquelle vous souhaitez engager une équipe puis cliquez sur « Etape suivante ». Enfin, renseignez les éléments demandés (choix de l'équipe, de l'installation sportive et desideratas) puis validez l'ensemble de vos actions.

La date limite d'engagement est fixée au 15 juin 2025 (dernier délai)

Droits d'engagement: 52 Euros



## SOMMAIRE

Comité Directeur .....	page 2	Commission des Coupes .....	pages 23 à 26
Secrétariat .....	page 3	Commission Féminines .....	page 27
Commission FAFA .....	page 4	Commission Technique.....	pages 28 à 30
Trésorerie .....	page 5	Commission des Règlements .....	page 31
Commission Délégations .....	page 6	Commission d'Appel Règlementaire .....	page 32-33
Commission FMI .....	pages 7 à 8	Commission d'Appel Disciplinaire .....	page 34 à 36
Commission Sportive .....	pages 9 à 12	Commission des Arbitres .....	pages 37 à 42
Commission des Jeunes .....	pages 13 à 21	Commission de Discipline .....	pages 43 à 44
Commission Futsal .....	page 21-22	Annexes : .....	page 45



Chaque fois qu'il s'agit de faire vivre le Football, nous saisissons la balle au bond.



## COMITÉ DIRECTEUR

Lundi 28 avril 2025

**Président :** Mr ANSELME.

**Présents :**

Mmes. LEFEVRE - TRILLAT – VINIT.

Mrs. CRESTÉE – ELHOMBRE – COHEN – GALLET– GACHET– VALENTINO – YSARD –HUNSTEDT- DESMARIEUX – SOARES – TOGNET - JANET– SPADA – CARÉGLIO.

**Excusés :**

Mmes. LECHALARD – JULLIARD.

Mrs. GUICHARD – CLÉMENT- FONTAINE – SAILÉ.

---

### INFORMATION

---

Le CD valide la création d'un groupement de jeunes (U6 à U17) entre les clubs de COGNIN SPORTS et du BIOLLAY FOOTBALL CLUB.

---

### NOTE AU CLUB

---

FC VILLARGONDRAN : Par principe, le CD du district rejette les demandes de récusation d'arbitres.

---

### LUTTE CONTRE LA VIOLENCE

---

Voir en annexe une décision de justice.

**Crédit  Mutuel**



### SECRÉTARIAT

Lundi 28 avril 2025

**Correspondances Reçues du 23 au 28 avril 2025**

**Correspondances Transmises aux Commissions suivantes**

**Courriers Divers :**

F.C. VILLARGONDRAN - U.S. CHARTREUSE GUIERS - BIOLLAY FOOTBALL CLUB.

**Commission des Règlements :**

U.S. CHARTREUSE GUIERS (2) - CHALLES S.F. - F.C. VILLARGONDRAN - FC DU NIVOLET.

**Commission d'Appel Disciplinaire :**

U.S. CHARTREUSE GUIERS.

**Commission Sportive :**

COGNIN SP. - F.C. VILLARGONDRAN - FUTSAL BOURGET UNITED - ET.S. LE BOURGET DU LAC (2) - CA MAURIENNE F. ST JEAN DE MAURIENNE - ENT. VAL D'HYERES - F.C. LA ROCHETTE - FC DE HAUTE TARENTEISE (2) - GROUPEMENT JEUNES DE L'AVANT-PAYS SAVOYARD - U.S.C. AIGUEBELLE - ENT. FOOTBALL CHAUTAGNE - FC DU NIVOLET - GROUPEMENT JEUNES LA SAVOYARDE - JS CHAMBERIENNE - ENT.S. DE TARENTEISE - COGNIN SP - BRISON ST INNOCENT - ALBERTVILLE FOOT 73 - US LA MOTTE SERVOLEX - AS MONT JOVET BOZEL - VERMILLON FUTSAL MARIGNIER - J.S. CHAMBERIENNE - ENT S DRUMETTAZ MOUXY.

**Commission De Discipline :**

**Courriers :**

F.C. DU NIVOLET - F.C. VILLARGONDRAN (2) - F.C. BELLE ETOILE MERCURY - ENT S DRUMETTAZ MOUXY - Bryant RAPHAEL - AS CUINES LA CHAMBRE VAL D'ARC - FC DU NIVOLET - US LA RAVOIRE (2).

**Rapport :**

Cyril Tissot - CROZIO Cédric.

**Commission Des Arbitres :**

Jonathan GINIAUX - Cédric VITRY - F.C. VILLARGONDRAN (2) - KAHOUL Samir - Timothée DONNEAUD - F.C. LA ROCHETTE - Mohammed RAHHALI - CHEVALLIER Michel.

**Commission des Médailles :**

MONTMELIAN A. - U.S.C. AIGUEBELLE - US ST REMY DE MAURIENNE - U OLYMPIQUE ALBERTVILLE.

**Commission FAFA :**

Mairie de DOMESSIN (3).

**Commission des Délégations :**

ASSOCIATION SPORTIVE HAUTE COMBE DE SAVOIE - FC LA ROCHETTE.

**Commission des Coupes :**

CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL - EF CHAUTAGNE.

**Commission FMI :**

BIOLLAY FOOTBALL CLUB.



## COMMISSION FAFA

Lundi 28 avril 2025

### FAFA - EMPLOI

Candidatures reçues : AS HAUTE COMBE DE SAVOIE, FC NIVOLET.

### FAFA - ÉQUIPEMENT

#### DOSSIERS RETENUS POUR 2024/2025

Après étude en Commission Départementale, les dossiers suivants ont été retenus pour cette saison 2024/2025 :

- APREMONT Stade municipal : éclairage
- ST REMY-DE-MAURIENNE Stade Henri Praz : éclairage
- VAL GELON LA ROCHETTE Gymnase de la Seytaz : éclairage
- UGINE Stade Montmain : vestiaires.
- AS LE MONTCEL : Sécurisation

Ces dossiers sont validés par la ligue.

#### EQUIPEMENT - DOSSIERS RETENUS POUR 2025/2026

US CHARTREUSE GUIERS : Stade Charles BOURSIER 2 – Eclairage.

Ce dossier sera instruit pour la saison 2025/2026.

#### NOTE à DOMESSIN

La Commission F.A.F.A. accuse réception de votre demande de prorogation.

La Commission des Terrains du District de Savoie vous contactera pour un rendez-vous de visite.



## TRÉSORERIE

Mercredi 30 avril 2025

### REGLEMENTS

#### Chèque :

✓ US DOMESSIN 578.20 €

#### Virements :

✓ US GRAND MONT LA BATHIE 162.50 €

### URGENT : NOTES AUX CLUBS

Merci de nous communiquer **le nom du club** qui a procédé à un virement de **71.90 € le 7 mars 2025** avec comme libellé : Participation Coupe de Savoie FUTSAL.

Merci de nous communiquer **le nom du club** qui a procédé à un virement de **18 € le 14 mars 2025** avec comme libellé : Règlement 2 cartons jaune championnat.

### INFORMATION

Vous trouverez en annexe de ce Foot Savoie le tableau des sommes dues au District en date du 30 avril 2025.

Ces sommes sont à régler au District **avant le 19 mai 2025**.

Ce tableau a été adressé aux clubs par mail accompagné du R.I.B du District

**Rappel** : Le prélèvement automatique est disponible à la Ligue, mais dans aucun cas au District





## COMMISSION DÉLÉGATIONS

Président : Jérôme SPADA

Lundi 28 avril 2025

**Responsable des Désignations :**

Jérôme SPADA Tel : 06 76 04 25 57

Toute demande de délégué pour un match **doit impérativement se faire avant le lundi 18h00**,  
Précédent la rencontre.

**Ce délai dépassé votre demande ne sera pas prise en compte.**

Cette demande doit être faite via l'adresse officielle du club : [n°affiliation@laurafoot.net](mailto:n°affiliation@laurafoot.net)

Et renvoyer au District de Savoie avec le fichier Excel ci -joint :

### DEMANDE DE DÉLÉGUÉ PAR LES CLUBS

Où

<https://savoie.fff.fr/wp-content/uploads/sites/106/2022/09/DEMANDE-DE-DELEGUE-PAR-LES-CLUBS-3.xlsx>





## COMMISSION FMI

Président : Patrick JANET 06 64 26 44 76

Lundi 28 avril 2025

Président : Patrick Janet 06.64.26.44.76

Membre : Jérôme SPADA 06 76 04 25 57

Mail : [savoiefmi@outlook.fr](mailto:savoiefmi@outlook.fr)

### F.M.I. MATCH U13 NIVEAU D3 : FONCTIONNEMENT AVEC LA FMI

TROP DE CLUBS ne font pas le nécessaire :

En cas d'annulation du match vous trouverez plus loin la procédure pour match non Joué

En cas de problèmes rencontrés avant le jour du match, le jour du match sur l'utilisation de la tablette, Vous devez nous contacter afin de trouver une solution au Problème.

Et si pas de solution trouvée, vous devez faire un rapport d'incident FMI

[document-absence-FMI-2024-2025.pdf](#)

Comme indiqué dans commission U13, les absences de FMI non justifiées ou non recevables feront l'objet d'amendes

### INSTALLATION DE L'APPLICATION FMI PLUS DISPONIBLE SUR PLAY STORE

Retrouvez quelques explications pour installer l'application FMI sur les tablettes récentes qui indiquent que l'application n'est plus disponible sur le store officiel de Google. (PLAY STORE)

Il faut pour cela télécharger et installer le fichier d'installation (apk) de l'application FMI.

- [Télécharger le lien APK \(cliquer sur le lien\)](#)

Pour installer cette application, vous devez autoriser l'installation des applications inconnues via le navigateur de votre tablette.

Voici la procédure pour certaines tablettes, d'autres procédures devront être utilisées ..

1. Paramètres
2. Applis et notifications
3. Préférences avancées
4. Accès spécifiques des applications
5. Installation d'applis inconnues
6. Sélectionner « Chrome »
7. Autoriser cette source



---

## F.M.I. RAPPEL

---

En cas de problèmes rencontrés avant le jour du match, le jour du match sur utilisation de la tablette, vous devez nous contacter afin de trouver une solution au problème.

**L'utilisation de la FMI est : OBLIGATOIRE**

---

## FMI PROCÉDURE MATCHS NON JOUÉS

---

RAPPEL : tout match proposé doit faire l'objet d'une intervention.

Dans le cas de forfaits ou de terrain impraticable : vous devez remplir la FMI

Pour cela vous disposez d'une procédure disponible sur le site

Vous trouverez le lien ci-joint.

[PROCEDURE-FMI-MATCH-NON-JOUE-.pdf \(fff.fr\)](#)

---

## FMI PROCÉDURE D'EFFACEMENT DONNÉES ET CACHE

---

Afin d'améliorer l'utilisation de l'application FMI sur la tablette, nous vous préconisons d'utiliser la procédure d'effacement des données ci-jointe.

[FMI\\_procedure\\_effacement-données-et-cache.pdf \(fff.fr\)](#)

---

## FMI DOCUMENTATION

---

Je vous rappelle que sous les onglets PRATIQUE/FMI vous trouverez des documents pouvant vous aider dans la gestion de la FMI.

Et sur internet dans assistance FMI (adresse [HTTPS ://fmi.fff.fr/assistance/](https://fmi.fff.fr/assistance/)) vous trouverez des informations importantes comme le guide utilisateur ainsi que la configuration minimale des tablettes.



**Sérigraphie - Flochage - Broderie**

346 Rue Aristide Bergès - ZI de Bissy - 73 000 CHAMBERY

tel. 04 79 25 62 71

mail. [jpcreation@jpcreation.fr](mailto:jpcreation@jpcreation.fr)



## COMMISSION SPORTIVE

Président : Jacky GACHET 06 12 22 99 82

### SÉNIORS

Responsable : Cédric YSARD 07 71 01 89 31

Adjoint : Sauveur MICALLEF 06 23 06 49 93

#### Réunion du lundi 28 avril 2025

**Présents** : Sauveur MICALLEF, Jacky GACHET

**Excusé** : Cédric YSARD

### RAPPELS AUX CLUBS

#### Article 34-2-1 :

Sauf cas de force majeure, les deux dernières journées se joueront le même jour. Une dérogation pourra être accordée dans les niveaux inférieurs du District pour des rencontres dont le résultat n'aura pas d'incidence pour le classement.

### COURRIERS CLUBS

**MR VERDOYA Arbitre** : lu et noté, erreur score sur FMI rencontre D4 A du 26/04/2025 : nécessaire fait.

**FC NIVOLET** : lu et noté rencontre D2 du 17/05/2025 à 20H pour modification d'horaire. Voir l'article 34-2-1 ci-dessus.

**ENT VAL D'HYERES 3** : lu et noté, forfait D5 B du 26/04/2025.

**FC LA ROCHETTE** : lu et noté 2ème forfait D5 C du 27/04/2025.

**FC HTE TARENTEISE** : lu et noté planning du 04/05/2025. Nous informe du forfait de leur équipe D4 B le 27/04/2025.

**ENT CHAUTAGNE** : lu et noté planning du 04/05/2025.

**AS BRISON ST INNOCENT** : reçu feuille de match papier le 23/04/2025 (D3A) pour la rencontre du 13/04/2025.

**Mme LECHALARD Martine** : lu et noté, déléguée de secteur BOZEL. Arrêté Municipal du 15 et 16 avril 2025.

**AS BOZEL MONT JOVET** : reçu Arrêté Municipal du 15 et 16 avril 2025.

**AS BOZEL MONT JOVET** : lu et noté, terrain de repli pour rencontres D3 B et D5 A du 26 et 27 avril 2025, rencontres délocalisées sur le terrain Synthétique d'Albertville.

**F.C VILLARGONDRAN** : lu et noté, mail du 23/04/2025.



### NOTES AUX CLUBS

En attente Feuille de match papier rencontre US GRIGNON 2 / ST MICHEL SP 2 D5 C du 27/04/2025 avant le 05/05/2025.

#### **Rencontre 28655704 CA MAURIENNE 2 contre FC VILLARGONDRAN 2**

**Aux vues des dernières informations concernant cette rencontre non jouée du 27 Avril 2025, la commission ouvre une enquête sur les mesures à prendre. Le résultat sera donné ultérieurement. Les clubs impliqués peuvent, s'ils le désirent, compléter leurs mails initiaux.**

#### **Rappel Sanction Disciplinaire Huis clos :**

Rencontre (D3 B) du 05/05/2023 15h FC LA ROCHETTE 1/ AS BOZEL 1.

#### **Article 35-2 :**

Pour les matches à huis clos, le Club visité devra régler les frais d'arbitrage, les frais de délégués. En foot à 11, chaque club ne pourra faire pénétrer sur le stade que 19 personnes au total, joueurs et dirigeants, toutes munies d'une licence.

**AS BRISON ST INNOCENT :** Amende maintenue : hors délai.

**AF73 :** Suite à votre mail pour la rencontre du 06/04/2025 (D5 A) SUD LAC 2/ AF73, la commission de Discipline est en possession des rapports des officiels, la commission sportive en attente de décision, a placé la rencontre en réserve avant homologation de celle-ci.

**U.S CHARTREUSE 2** (D4 A) le 26/04/2025 s'est déplacé pour le match retour au stade BARILLETTE, le club du FC NIVOLET 2 doit indemniser 26 Kms x 2 € = 52 € une fiche navette sera éditée pour créditer le compte de US CHARTREUSE.

**FC VILLARGONDRAN :** Vos rencontres 2024/2025 pour votre équipe D2 sont programmées à domicile à 15h, inutile de passer par FOOTCLUBS.

**AS BOZEL MONT JOVET :** La commission a bien reçu l'arrêté municipal de vos 2 rencontres D3 B et D5 A des 15 et 16 mars 2025 dans les délais et reprogrammées, mais comme le spécifie le règlement sur plusieurs PV, aucun contact téléphonique avec un membre de la commission sportive pour terrain impraticable. Une fiche navette amende suivra pour non-respect du règlement.

### MATCH COMMISSIONS COMPÉTENTES

#### **Commission Appel Réglementaire :**

Match N°28650178 du 01/12/2024 (D2) U.S LA RAVOIRE 1/ F.C VILLARGONDRAN 1 Evocation après match.  
Reçu fiche navette le 28/04/2025.

#### **Commission Règlement : Fiche Navette le 29/04/2025**

Match D2 N°28650224 du 27/04/2025 U.S LA MOTTE SERVOLEX2/FC VILLARGONDRAN (Réserve) avant homologation.

Match D3 A N°28653761 du 27/04/2025 CHALLES SF1/ US LA RAVOIRE 2 (Réserve) avant homologation.



Match D4 A N°28657195 du 27/04/2025 F.C NIVOLET2/US CHARTREUSE2  
(Réserve)avant homologation.

### HOMOLOGATION

Article 39-4 Règlement du District :

Match N°53187028 (D5 C) du 13/03/2025 reporté au 20/04/2025 à 15H  
US GRIGNON 2/FC LA ROCHETTE 2, 1<sup>er</sup> Forfait du club FC LA ROCHETTE

Fiche navette suivra à la trésorerie.

Résultat : US GRIGNON 2 3Buts, 3Pts  
FC LA ROCHETTE 2 0But, -1Pt

### MATCHS REPORTÉS

Les matchs remis en championnat D3 B, D5 A, se dérouleront le 01/05/2025.

Les clubs peuvent utiliser : L'article 34-1-2-1 du District de Savoie pour toutes modifications dans les délais prévus.

Match N° 53186098 D5A du 20/04/2025 A.S BOZEL 2 / F.C CHALLES 3  
Reprogrammé le 01/05/2025 à 12H45.

Match retour N° 28961423 D3B du 19/04/2025 A.S BOZEL 1/ A.S CUINES 2  
Reprogrammé le 01/05/2025 à 15H.

### DEMANDE DE MODIFICATION DE RENCONTRES

Rencontre Championnat LAURA R2 FC CHAMBOTTE1 / AIX1 programmée le 03/05/2025 à 19H à ENTRELACS.  
Match D3 A du 03/05/2025 20H FC CHAMBOTTE 3/ FC SUD LAC 1  
Se jouera le 04/05/2025 à 15H au stade Philippe Basso à ENTRELACS.

Rencontre D4 B du 04/05/2025 à 15H UO ALBERTVILLE 2/ HTE COMBE DE SAVOIE se jouera le 03/05/2025 à 20H au stade (Henry Dujol-PN-T3) ALBERTVILLE  
Accord des deux équipes sur FOOTCLUBS.

Rencontre D4 B du 04/05/2025 15H HAUTE TARENTEISE2 / CA MAURIENNE 2 Demande effectuée Sur FOOTCLUBS pour avancer le match, refusé par l'équipe adverse, maintenue le 04/05/2025 à 15H stade (J.C Rocca PLAGNE TARENTEISE).

Rencontre D5 C du 04/05/2025 UO ALBERTVILLE 3/ US GRIGNON 2 demande effectuée sur FOOTCLUBS pour avancer l'horaire à 12H45, maintenue à 15 h sans réponse du club adverse, hors délai.

Rencontre D5 A du 03/05/2025 20H ENT. DRUMETTAZ MOUXY 3/ FC SUD LAC2  
Demande effectuée sur FOOTCLUBS pour avancer l'horaire à 19H, maintenue à 20H Sans réponse du club adverse, hors délai.



## JOURNÉE FORFAIT

### Article 39-4 Règlement du District :

Rencontre retour D4 B du 27/04/2025 15H HAUTE COMBE DE SAVOIE 1/ HAUTE TARENTEISE 2

1<sup>er</sup> Forfait du club HAUTE TARENTEISE 2.

Le club HAUTE COMBE 1 s'étant déplacé au match Aller à AIME TARENTEISE le 10/11/2024, la commission appliquera frais Kms de l'article 39-4-règlement du District. Aucun contact téléphonique ou mail avec un membre de la commission sportive comme le prévoit le règlement

Fiche navette suivra à la trésorerie.

### Article 39-4 Règlement du District :

Rencontre retour du 27/04/2025 15H D5 C F.C LA ROCHETTE 2/ UO ALBERTVILLE 3

2<sup>eme</sup> Forfait D5 C Printemps du club FC LA ROCHETTE 2

Aucun contact téléphonique ou mail avec un membre de la commission sportive comme le prévoit le règlement.

Fiche navette suivra à la trésorerie.

### Article 39-4 Règlement du District :

Rencontre retour du 26/04/2025 20H D5 B CHAM.SPORT 2/ ENT VAL D'HYERES 3

1<sup>er</sup> Forfait D5 B Printemps du club ENT VAL D'HYERES 3

Le club CHAM SPORT 2 s'étant déplacé au match Aller à Val D'Hyères le 23/03/2025 la commission appliquera frais Kms de l'article 39-4-règlement du District.

Aucun contact téléphonique ou mail avec un membre de la commission sportive comme le prévoit le règlement

Fiche navette suivra à la trésorerie.

## DIVERS RAPPELS AUX CLUBS

A partir du vendredi midi, pour les rencontres du weekend, toutes modifications, reports et/ou changements quels qu'ils soient (météo, arrêtés Municipaux, forfaits ou autre), le club adverse, le ou (les) officiels et au moins un membre de la commission sportive doivent être prévenu par téléphone. (appel et/ ou sms)





## COMMISSION DES JEUNES

Président : Jacky GACHET : 06 12 22 99 82

**U20**

Responsable : Alain HANS 06 28 06 72 52 / 09 81 68 31 63

Réunion du lundi 28 avril 2025

### COURRIER REÇU

Reçu : Planning des terrains du GAPS

### PROGRAMMATION CHAMPIONNAT

#### MATCHS du 3 mai 2025 :

Match n°28860633 JS CHAMBERIENNE 3 FC BELLE ETOILE MERCURY se joue à 14h00 au stade LEVEL.

#### MATCHS du 3 mai 2025 :

Match N° 28860649 CHAMBERY SPORT 73 / JS CHAMBERY

Match N° 28860650 UO ALBERTVILLE / AIX les BAINS 2

Match N° 28860651 FC ST-BALDOPH / AS UGINE

Match N° 28860652 GAPS / ES-TARENTEISE se jouera à 15H00 à NOVALAISE

EXEMPT : FC MERCURY

### INFORMATIONS

Les modifications de lieux et d'horaires doivent être fait sur FOOT CLUB et doivent arriver le lundi précédent les rencontres avant 18H00.

### HOMOLOGATIONS

Match N° 28860637 du 29/03/25 ES-TARENTEISE / UO-ALBERTVILLE Suite aux décisions des commissions règlement et de discipline :

**Règlement :** match perdu par pénalité au club ES TARENTEISE :  
ES-TARENTEISE 0 BUT **MOINS - 1 POINT (réserve équipiers mutations hors période)**  
UO-ALBERTVILLE un BUT 0 POINT

**Discipline :** match perdu par pénalité au club UO-ALBERTVILLE  
ES-TARENTEISE 4 BUTS 3 POINTS  
UO-ALBERTVILLE 1 BUT **MOINS - 1 POINT (abandon de terrain)**



# Foot SAVOIE



PV N° 718 du 30 avril 2025

**U17** Martine LECHALARD : 06 13 59 62 41

Lundi 28 avril 2025

TOUS les matchs sont programmés à **15H00** et ne peuvent être retarder que si l'éclairage est homologué, de plus toutes les modifications se font sur FOOTCLUB [avec accord des deux clubs concernés.](#)

## NOTE AUX CLUBS

### RAPPEL IMPORTANT

Il est rappelé aux clubs qu'il est obligatoire d'appeler le délégué de terrain de votre secteur afin qu'il vienne vérifier l'état de celui-ci.

Tout manquement au règlement sera amendé.

### IMPORTANT RAPPEL

IL EST OBLIGATOIRE DE NOTER LE N° DU MATCH, CATEGORIE POUR CHAQUE COURRIER SANS CELUI-CI LE COURRIER NE SERA PAS VALIDE.

### LIEUX ET HORAIRES DES MATCHS

Les matchs U 17 du CA MAURIENNE se joueront stade GAVARINI  
Les matchs de DRUMETTAZ-MOUXY se joueront à 16H30 à DRUMETTAZ-MOUXY  
Les matchs U17 de CHAMBOTTE se joueront toute la saison à LA BIOLLE  
Les matchs de la JS CHAMBERIENNE se joueront au stade LEVEL  
LA RAVOIRE tous les matchs se joueront à 16H30 au stade M. BASSET  
UO ALBERTVILLE tous les matchs se joueront à 17H00 stade H. DUJOL (SAUVAY)

### MODIFICATIONS DU WEEKEND

N° 53190871 GJ LA SAVOYARDE 1- UO ALBERTVILLE se jouera à 17H00 à stade des iles à MONTMELIAN  
N° 53190198 CHAMBOTTE- NIVOLET se jouera à 16H00 à LA BIOLLE  
N° 53190199 LA RAVOIRE 2- CHAUTAGNE se jouera à 15H00 à LA RAVOIRE  
N° 53190835 MERCURY 2- LA MOTTE 2 se jouera à 17H00 à MERCURY  
N° 53190870 US LA MOTTE 1 – ENTS DRUMETTAZ se jouera à 16h à LA MOTTE SERVOLEX  
N° 53190835 MERCURY 2- LA MOTTE 2 se jouera à 17H00 à MERCURY

### MODIFICATIONS SUITE AUX FINALES DE COUPE A MERCURY

#### LE 31 MAI 2025

N° 53190891 GJ LA SAVOYARDE – MERCURY1 se jouera à MONTMELIAN



PARTENAIRE DU DISTRICT DE SAVOIE DE FOOTBALL  
SPONSOR DES COUPES DE SAVOIE  
UNE POLITIQUE 100 % CLUB, UNE SALLE D'EXPOSITION  
LES PLUS GRANDES MARQUES, UNE EQUIPE A VOTRE DISPOSITION  
450, Avenue de Chambéry—73230 ST ALBAN LEYSSE  
Tél. : 06 76 65 08 70 - Email : fv@teamsport2000.fr





# Foot SAVOIE



PV N° 718 du 30 avril 2025

**U15** Gilles HUNSTEDT : 06 11 58 79 78

Lundi 28 avril 2025

## COURRIERS REÇUS DES CLUBS

PLANNING DES CLUBS ET LIEU DES RENCONTRES.

DRUMETTAZ MOUXY / ENT.CHAUTAGNE / U.S. LA MOTTE / HTE. TARENDAISE /  
ENT.VAL D'HYRES / G.J. LA SAVOYARDE / J.S. CHAMBERIENNE.

## MATCHS AVEC DATES MODIFIES PROGRAMMES 2025

### D.2.

Match B°. 53266550. U.O.A. 1 / C.A. MAURIENNE 1. Se joue le MERCREDI 07 MAI au stade Olympique terrain synthétique à 16H30.

Match N°. 53266548. C.A. MAURIENNE 1 / BAUGES F.C. 1. Ce match avec l'accord des deux Clubs : Est reporté au 01/05/2025. À 15H00.

### D3 poule B

Match N°. 53237610. CHAMBERY SPORT 73 1 / J.S. CHAMBERIENNE 1. Se joue au stade BOUTRON à 10 h. Le samedi 14 juin 2025.

### D.3. POULE C.

Match N°.53237724. E.S. TARENDAISE 1 / G.J LA SAVOYARDE 2. Ce match est reporté.

Accord des deux Clubs pour jouer le SAMEDI 07 JUIN 2025

Match N°. 53237717. ETS. LE BOURGET 1 / E.S. TARENDAISE 1. Se joue mercredi 21 mai à 17h30.

## JOURNÉE 5 DU 4 MAI 2025

### D.1.

Match N°. 53223394. U.S. LA MOTTE SERVOL 1 / AIX F.C. 2. Stade R. VILLOT herbe.

### D.2.

Match N°. 53266564. ENT.CHAUTAGNE CULOZ 1. / U.S. LA MOTTE SERVOLEX 2. Se joue à CHINDRIEUX.

### D.3. POULE A.

Match N°. 53272151. F.C. MERCURY 2. / COGNIN SP. 1. Se joue à 12H30.

Match N°. 53272153. HTE. TARENDAISE 2 / A.S. BARBERAZ 1. Se joue à AIME.

### D.3. POULE B.

Match N°. 53237619. ENT.S. DRUMETTAZ 2 / J.S CHAMBERIENNE 1. Terrain herbe.

### D.3. POULE C.

Match N°. 53237726. ENT.VAL D'HYRES 1 / AIX F.C. 3. Se joue à VIMINES.

## NOTE AU CLUBS

A.S. BOZEL. Match N°.53237720. A.S. BOZEL 1 / E.T. LE BOURGET DU LAC 1. J. 03 du 06/04/2025.

Absence FMI idem avec le document de disfonctionnement « Confirmez-vous le score de 3/3 ? ». La commission vous réclame ces informations pour le 28/04/2025. (La commission vous amendera pour documents demandés non reçu)



### D.3. POULE D.

Match N°. 5327064. **F.C. ST. BALDOPH 1 / CHAMBERY SPORT 73 2**. Ce match est reporté à une date ultérieure (Accord entre les deux clubs ou sur une journée match remis). Réponse du club de ST. BALDOPH refus de jouer ce match le club visiteur avait déclaré forfait. La commission prend en compte votre remarque.

### U15 A HUIT

Plateau N°.1 du 04/05. **A.S. UGINE 1 : U.O.A. 2/ U.S. LA RAVOIRE 3.**

Plateau N°.2 du 04/05. **BIOLLAY F.C.2 : E.S. TARENTOISE 2/ SUD LAC 2.**

Plateau N°.3 du 04/05. **GAPS 3 : F.C HYE.TARENTOISE .3/ E.F. CHAUTAGNE 2 se joue à LA BRIDOIRE.**



Réunion du Lundi 28 avril 2025

### INFO CLUBS

- Nous vous rappelons que les championnats de la phase de printemps se dérouleront sur 8 journées du **15 MARS au 24 MAI 2025**. Toutes les journées de championnat programmées au-delà du 24 mai ne se joueront pas.
- Nous vous rappelons qu'en cas d'envoi en retard de vos feuilles de match après l'heure légale du lundi vous risquez d'être amendé.
  - **DEPUIS LA JOURNÉE 2 DU 22/03/2025 TOUTE FMI MANQUANTES.**
  - **LES CLUBS EN INFRACTION SE VERRONT AMENDER DE 35€.**
- Un mail a été envoyé à la J.S. CHAMBERIENNE et A.S. LE MONCEL afin de trouver un accord pour une date pour jouer les matchs de la journée 5. Nous sommes toujours dans l'attente de vos retours, pour la programmation de cette rencontre.



## RENCONTRE A PROGRAMMER

### • D2 ET D3 poule A

- J.S. CHAMBERIENNE contre A.S. LE MONCEL
- J.S. CHAMBERIENNE 2 contre A.S. LE MONCEL 2

En attente de date et accord entre club.

## WEEKEND DE COUPE DE SAVOIE POUR LE 3 MAI

### • COUPE PIGNIER

#### • STADE DES ÎLES À MONTMÉLIAN À 14H :

- U.S. LA MOTTE SERVOLEX
- G.J. LA SAVOYARDE
- CHAMBÉRY SAVOIE FOOTBALL
- F.C. VILLARGONDRAN

#### • STADE EMMANUEL FRESNO À AIGUEBLANCHE À 14H :

- AIX F.C.
- E.S. TARENTEISE
- F.C. NIVOLET
- U.S. LA RAVOIRE

### • COUPE SERALINI

#### • STADE MUNICIPAL 1 DE CULOZ À 14H :

- U.S. GRAND MONT LA BATHIE
- ET. S. LE BOURGET DU LAC
- ENT. FOOTBALL CHAUTAGNE
- U.S. DOMESSIN

#### • STADE NON COMMUNIQUER À LA ROCHETTE À 14H :

- ENT. VAL D'HYÈRES
- J.S. CHAMBÉRIENNE
- F.C. SUD LAC
- F.C. LA ROCHETTE

## REPORT DE MATCH

*Sauf accord entre les clubs pour le samedi 03/05, un mercredi après-midi où sur un des jeudis fériés de mai (01,08 ou 29).*

### • D1 poule A

- CHAMBERY SAVOIE FOOT 2 contre AIX F.C. **J4 le mercredi 14 mai 25 à 13h30.**
- LA MOTTE SERVOLEX contre E.S. TARENTEISE **J5 le mercredi 30 avril 25 à 13h30.**

### • D1 poule B

- F.C. HAUTE TARENTEISE contre GAPS **J4 le samedi 03 mai 25 à 13h30, stade JC ROCCA AIME LA PLAGNE**

### • D1 poule C

- F.C. BELLE ETOILE MERCURY contre ENT. BASSE MAURIENNE **J4 le samedi 03/05/25 à 12h00.**

### • D2 poule B

- U.S. LA MOTTE SERVOLEX 4 contre U.S. DOMESSIN 2 **J4 le mercredi 30/04/2025 à 14h30.**



## MODIFICATION DES LIEUX ET HORAIRE DES RENCONTRES.

- Modification de rencontres. Sont à effectuer en priorité sur FOOTCLUB, pour une meilleure visibilité et homologation.
- Nous invitons l'ensemble des clubs à vérifier les accréditations à la FMI des éducateurs sur FOOTCLUB.

## FEUILLE DE MATCH

### • D2 POULE A

- C.A. YENNOIS contre GAPS pour la J5 du 12/04/25.

### FEUILLE DES MATCH EN RETARD JOUER LE 19/04/25 NON RECU.

### • D2 POULE B

- C.S.F. 4 contre VAL D'HYERES.
- U.S. DOMESSIN 2 contre ENT. DRUMETTAZ MOUXY 2
- US CHARTREUSE GUIERS 2 contre US LA MOTTE SERVOLEX 4

## FMI

- Les FMI sont actives pour les matchs U13 pour toutes les poules D1, D2 et D3.

### LA FMI EST OBLIGATOIRE POUR L'ENSEMBLE DES DIVISIONS.

Nous invitons les clubs à vérifier que l'ensemble de leurs éducateurs soit bien accrédité à la FMI sur FOOT-CLUB et qu'ils aient des codes valides pour la phase de printemps.

- N'oubliez pas le tuto qui suit, peut vous aider, faites-le tourner.

<https://www.youtube.com/watch?v=of4KMDHDbYO>

(Tutoriel pour une démonstration sur le foot à 11.)

**L'utilisation de la FMI est obligatoire pour l'ensemble de la catégorie U13  
Avec l'obligation de la transmettre au plus tard le dimanche soir avant 20h00**

### LES FEUILLES DE MATCH NE SERONT A UTILISER UNIQUEMENT EN CAS DE PROBLEME DE FMI

Les feuilles de match U13 devront être transmises au District de Savoie au plus tard le lundi soir avant 18h00.

[Vous pouvez les envoyées par mail au District](#)



## Commission Football Animation

Rappel F.A.L. (accessible via Footclubs) :

**Les clubs « accueil » doivent identifier (cocher) dans le logiciel :**

- Les équipes présentes
- Les équipes absentes ayant prévenu
- Les équipes absentes sans prévenir (**amende de 35€**)

**Les clubs qui ne déposeront pas les feuilles de plateaux seront amendés de 35€**

Information : il est préférable de rendre diffusable les coordonnées de vos référents dans le F.A.L. (mise à jour directe et simultanée dans FootClubs et donc sur le site du District).

Pour le moment, les modifications de sites (lieu ou stade) sont gérées uniquement par le centre de gestion.

Tous les documents relatifs à l'organisation des pratiques U6/U7, U9 et U11 sont disponibles sur le site du District de Savoie de Football :

<https://savoie.fff.fr/simple/pratiques-u7-u9-u11-u13/>

**Des journées optionnelles U6/U7 ; U9 (D1/D2) et U11 (D1/D2/D3) sont programmées :**

- Samedi 10 mai 2025
- Samedi 31 mai 2025

Les clubs sont libres d'engager ou non des équipes sur ces dates.

Les formulaires d'inscriptions sont envoyés la semaine précédente aux clubs (adresses mails officielles) et aux référents de catégorie (listing des référents).

Date limite d'inscription : le lundi précédent la journée optionnelle.

**U9** Philippe SALVATORE

**Lundi 28 avril 2025**

LES CLUBS CI-DESSOUS SERONT AMENDES DE 35€ AU PV DU 7/05/2025.  
FEUILLES DE PLATEAUX PAS DEPOSEES SUR LE FAL



### DÉTAIL

UNIQUEMENT LES SITES AVEC FEUILLE MANQUANTE

<input type="checkbox"/>	Journée	Secteur	Poule	Site	Organisateur	Feuille de plateau	Feuille de présence
<input type="checkbox"/>	Journée 4 - 05/04/2025	DEBROUILLES	UNIQUE	SITE 2	581932 - CHAMBERY SPORT 73	✗ ⊕	4 / 4
<input type="checkbox"/>	Journée 4 - 05/04/2025	DEBROUILLES	UNIQUE	SITE 5	532826 - F.C. ST BALDOPH	✗ ⊕	2 / 4
<input type="checkbox"/>	Journée 4 - 05/04/2025	DEBROUILLES	UNIQUE	SITE 6	519473 - A.S. MONT JOVET BOZEL	✗ ⊕	2 / 4

6 élément(s)

< 1 >

Éléments par page

12

### DÉTAIL

UNIQUEMENT LES SITES AVEC FEUILLE MANQUANTE

<input type="checkbox"/>	Journée	Secteur	Poule	Site	Organisateur	Feuille de plateau	Feuille de présence
<input type="checkbox"/>	Journée 5 - 12/04/2025	DEBROUILLES	UNIQUE	SITE 1	504423 - AIX F.C.	✗ ⊕	2 / 4
<input type="checkbox"/>	Journée 5 - 12/04/2025	DEBROUILLES	UNIQUE	SITE 4	548901 - ENT. VAL D HYERES	✗ ⊕	4 / 4
<input type="checkbox"/>	Journée 5 - 12/04/2025	DEBROUILLES	UNIQUE	SITE 5	564717 - BIOLLAY FOOTBALL CLUB	✗ ⊕	2 / 3
<input type="checkbox"/>	Journée 5 - 12/04/2025	DEBROUILLES	UNIQUE	SITE 7	551562 - FC DE HAUTE TARENNAISE	✗ ⊕	1 / 4
<input type="checkbox"/>	Journée 5 - 12/04/2025	DEBROUILLES	UNIQUE	SITE 9		✗ ⊕	0 / 0

9 élément(s)

< 1 >

Éléments par page

12

LES JOURNEES DU SAMEDI 17 MAI ET 24 MAI 2025 SERONT MIS SUR LE FAL AUJOURDH'UI.



**Mercredi 30 avril 2025**

Les calendriers U6 et U7 sont disponibles via le F.A.L., depuis fin février.

Pour rappel, avec la multiplication des rencontres le samedi après-midi (U13, U17, U20, U15F, U18F), 3 créneaux de pratique sont autorisés :

- **RDV 14H00 – Début 14H30 (horaire par défaut)**
- RDV 13H30 – Début 14H00
- RDV 13H00 – Début 13H30

En cas de modification d'horaire ou de lieu, merci de nous le faire savoir, dans les meilleurs délais, par retour de mail à : [edouard.froger@savoie.fff.fr](mailto:edouard.froger@savoie.fff.fr)

Pour rappel, l'horaire indiqué est celle **du début du plateau.**

**U7 : Feuille(s) de plateau manquante(s) :**

Tous les clubs sont à jour administrativement.



### U6 : Feuille(s) de plateau manquante(s) :

Amendes à partir du mercredi 14/05/2025 :

UNIQUEMENT LES SITES AVEC FEUILLE MANQUANTE

<input type="checkbox"/>	Journée	Secteur	Poule	Site	Organisateur
<input type="checkbox"/>	Journée 2 - 12/04/2025	POULE U6	UNIQUE	SITE 1	540135 - F.C. DES BAUGES
<input type="checkbox"/>	Journée 2 - 12/04/2025	POULE U6	UNIQUE	SITE 2	504511 - U.S. LA MOTTE SERVOLEX
<input type="checkbox"/>	Journée 2 - 12/04/2025	POULE U6	UNIQUE	SITE 3	548901 - ENT. VAL D'HYERES

### **Deux dates de FESTIFOOT sont programmées au Printemps 2025 :**

- Samedi 17 mai pour les U7
- Samedi 24 mai pour les U6

L'organisation vous a été communiquée lors des réunions de secteur.

Un mail sera envoyé en amont de chaque journée aux clubs organisateurs.



Lundi 28 avril 2025

## **CHAMPIONNAT BI-DEPARTEMENTAL FUTSAL 2025 LISTE DEFINITIVE DES EQUIPES INSCRITES POUR LE CHAMPIONNAT 2024/2025**

### POUR LE 73 :

ASSOCIATION FUTSAL ROCHETTE OLYMPIQUE 2  
FUTSAL BOURGET UNITED 1  
U S CHARTREUSE GUIERS 1  
FUTSAL K-PUC 1 MONTMELIAN  
ASSOCIATION SAVOYARDE FUTSAL MOUTIERS

### POUR LE 74 :

THONON LES BAINS  
CLUSES BONNEVILLE FORON 74  
F C VERMILLON



---

## NOTES AUX CLUBS

---

### US CHARTREUSE GUIERS et A FUTSAL K 1 :

Journée 9 ASS FUTSAL K 1 contre US CHARTEUSE GUIERS

Cette rencontre sera jouée le samedi 3 mai 2025 à 18H00 au gymnase de **BOURGNEUF**

### CBF74 et ASSOCIATION SAVOYARDE FUTSAL MOUTIERS :

Merci de répondre par mail au District de Savoie assez rapidement :

- Au cas où vous finiriez premier de la poule de championnat, accepteriez-vous une montée au niveau régional, en R2 Futsal ?
- Au cas où vous finiriez deuxième de la poule de championnat et que le premier refuse l'accèsion en R2, accepteriez-vous une montée au niveau régional, en R2 Futsal ?
- 

**Vos réponses doivent parvenir au District 73 avant le 11 mai 2025 par la boîte mail officielle de votre club.**

---

## FORFAITS JOURNÉE 14

---

Forfait de **FUTSAL BOURGET UNITED** contre CLUSES BONNEVILLE FORON 74

FUTSAL BOURGET UNITED doit, pour son second forfait, 69 € au District 73.

Forfait du **FC VERMILLON** contre AS FUTSAL MOUTIERS

FC VERMILLON doit 52 € au District 73 pour son premier forfait et 194 € au club de L'AS FUTSAL MOUTIERS qui s'est déplacé au match aller.

Forfait de L'**US CHARTREUSE GUIERS** contre L'ASSOCIATION FUTSAL ROCHETTE OLYMPIQUE

L'US CHARTREUSE GUIERS doit 52 € au District 73 pour son premier forfait et 98 € au club de L'ASSOCIATION FUTSAL ROCHETTE OLYMPIQUE qui s'est déplacé au match aller.





## COMMISSION DES COUPES

Président : Jérôme SPADA 06 76 04 25 57

Président : Jérôme SPADA 06.76.04.25.57

Membres : Ghislaine RAYNAL, Patrick JANET

Réunion du lundi 28 avril 2025

Présents : Jérôme SPADA, Patrick JANET

Excusée : Ghislaine RAYNAL

### COUPE DE FRANCE 2025-2026 ENGAGEMENTS

La Commission Régionale des Coupes informe de l'ouverture via [FOOTCLUBS](#) des engagements pour l'édition 2025/2026 de la Coupe de France (seniors libres).

► **Les clubs départementaux devront procéder à leur engagement en confirmant OBLIGATOIREMENT leur accord.**

Pour valider cet engagement, vous devez donner votre accord avant le 15 juin 2025 et bien vérifier ensuite que le statut « pré-engagé » n'apparaît plus.

Si votre engagement a été effectué correctement, le statut « **engagé** » doit s'afficher.

► **Pour les nouveaux clubs ou ceux qui n'y avaient pas participé la saison 2024/2025,**  
vous devez vous inscrire via le menu :

« Epreuves (Championnats & Coupes) – Compétitions officielles » puis « Nouvel engagement (+) »  
puis « Fédération Française de Football ».

Cliquez ensuite sur la compétition pour laquelle vous souhaitez engager une équipe puis cliquez sur « Etape suivante ». Enfin, renseignez les éléments demandés (choix de l'équipe, de l'installation sportive et désidératas) puis validez l'ensemble de vos actions.

La date limite d'engagement est fixée au 15 juin 2025 (dernier délai)

**Droits d'engagement : 52 Euros**

### RETOUR TROPHÉE

Merci aux clubs vainqueurs des Coupes de Savoie 2024 de prévoir le retour du trophée aux district avant le **12 mai 2025 dernier délai** et dans un état de propreté correct

Coupe P. PIGNIER U13

Coupe CLARET U15

Coupe TRONCY U17

AIX FC

CHARTREUSE GUIERS

CHAMBERY SF



Coupe TRIQUET U20

Coupe Féminines « TROPHEE 73 »

Coupe CORTADE

GJ LA SAVOYARDE

DOMESSIN

FC CHAUTAGNE

### ORGANISATION FINALE DES COUPES

Les membres du comité Directeur et de la commission des Coupes ont validé ce lundi 27 janvier 2025 les clubs organisateurs des finales 2024-2025

**U13 PIGNIER, SERALINI**

**U11 CREDIT AGRICOLE**

Le jeudi 29 mai 2025 (ascension) à la Motte Servolex

**SENIORS FEMININ, MASCULIN**

Le samedi 31 mai 2025 à Mercury

**U15 A8, U15, U17, U20**

Le samedi 7 juin 2025 à l'Es Tarentaise

### TIRAGE DES COUPES

#### REGLEMENT COUPE CORTADE et RAFFIN

En cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire, 2 mi-temps de 15 min, si le résultat est toujours nul les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but, dans les conditions fixées par les lois du jeu.

#### CORTADE

1/2 de finale le jeudi 8 mai 2025 à 15h00

CHAMBERY SPORT 73 1

vs

MONTMELIAN AF 1

AIGUEBELLE 1

vs

UO ALBERTVILLE 1

#### RAFFIN

1/2 de finale le jeudi 8 mai 2025 à 15h00

Suite à l'évocation d'après match de MONTMELIAN,  
la commission fera jouer la rencontre ci-dessous à une date ultérieure (Avec possibilité de date imposée en semaine)

US CHARTREUSE GUIERS 2 ou

MONTMÉLIAN

vs

FC CHAMBOTTE 3

LA RAVOIRE US 2

vs

CA YENNE 2



### **FEMININES A 8**

½ de finale le jeudi 8 mai 2025 à 10h00

US DOMESSIN 1	vs	ST REMY 1
ENT APCR/LE BOURGET	vs	CŒUR DE SAVOIE 1

### **FEMININES U18 A 11**

Finale le samedi 31 mai 2025 à 13h00

CHAMBERY SAVOIE FOOT	vs	FC LA ROCHETTE
----------------------	----	----------------

### **U20 TRIQUET**

½ de finale le jeudi 8 mai 2025 à 15h00

U.O. ALBERTVILLE	vs	FC B.E MERCURY
------------------	----	----------------

½ de finale le jeudi 8 mai 2025 à 16h30

FC ST BALDOPH	vs	JS CHAMBERY
---------------	----	-------------

### **U17 TRONCY**

½ de finale le jeudi 08 mai 2025 à 14h00

ST BALDOPH FC	vs	AIX FC
---------------	----	--------

**À la suite d'une décision de la discipline et l'appel de Chartreuse la rencontre ci-dessous se jouera le jeudi 29 mai 2025 à 15h00.**

LA RAVOIRE ou CHARTREUSE	vs	FCHT
--------------------------	----	------

### **U15 PILLET**

½ de finale le jeudi 08 mai 2025 à 10h00

FC NIVOLET 2	vs	AIX FC 2
US LA MOTTE SERVOLEX	vs	GAPS 2

### **TRANSMISSION FMI**

En cas de problème, merci d'envoyer par SMS  
**Le résultat du match ou la photo de la feuille de match papier**



# Foot SAVOIE



PV N° 718 du 30 avril 2025

## **U13 PIGNIER**

2<sup>ème</sup> tour le samedi 03 mai 2025 à 14h00  
2 qualifiés par plateaux pour la finale

Tirage en ligne sur le FAL

## **U13 SERALINI**

2<sup>ème</sup> tour le samedi 03 mai 2025 à 14h00  
2 qualifiés par plateaux pour la finale

Tirage en ligne sur le FAL

## **U11 CREDIT AGRICOLE**

3<sup>ème</sup> tour le samedi 3 mai à 10h00  
2 qualifiés par plateaux pour la finale

Tirage en ligne sur le FAL

**Les clubs ne pouvant pas recevoir le plateau à l'heure et/ou au lieu prévu, doivent se rapprocher des autres clubs de leur plateau pour définir ensemble des nouvelles modalités. Merci d'informer la Commission des Coupes.**

## **RETOUR FEUILLE DE PLATEAU et CLASSEMENT FAL (football animation & loisir)**

Compétitions – DISTRICT DE SAVOIE DE FOOTBALL



**Les feuilles de plateaux et classements devront être retournées via le mode de fonctionnement « FAL » au  
plutôt le mercredi suivant celui-ci.**

**Ce délai dépassé la commission sera dans l'obligation d'infliger une amende.  
Merci pour votre compréhension.**

**Pour toutes demandes complémentaires vous pouvez contacter :  
Edouard FROGER ou Jérôme SPADA**



## FÉMININES SÉNIORS

Président : **GACHET JACKY** 06 12 22 99 82

Responsable : **Alain HANS** 06 28 06 72 52

Réunion du lundi 28 avril 2025

### COURRIER REÇU

**Reçu** : Planning des terrains FC HTE-TARENTEISE  
Modification de terrain ENT APCR-ESB  
Demande de ENT PONT-BOURBRE : **REFUSÉ PAR CA YENNE POUR JOUER LE SAMEDI**

### CHAMPIONNAT

#### MATCHS DU 4 MAI :

Match N° 29203802 CS-FOOTBALL / ENT.F. CHAUTAGNE se jouera à 10h00  
Match N° 29203803 FC-HAUTE TARENTEISE 2 / US-DOMESSIN se jouera à 10h00 à BOURG ST-MAURICE  
**STADE ALBERT MARTIN.**  
Match N° 29203804 ENT-BOURBRE PONT / CA YENNE se jouera à 10h00 au PONT DE BEAUVOISIN.  
Match N° 29203805 ENT-APCR ESB / ST-REMY se jouera à 10h00 AU BOURGET du LAC STADE ANDRE  
**SANDON.**

**EXEMPT : USC-AIGUEBELLE.**

### INFORMATIONS - NOTE AUX CLUBS

Les modifications de lieux et d'horaires doivent être fait sur FOOT CLUB et doivent arriver le lundi précédent les rencontres avant 18h00.





## COMMISSION TECHNIQUE

Mercredi 30 avril 2025

Contacts :

Julien TRANCHANT - CTF : 06 28 94 53 98 - jtranchant@savoie.fff.fr

Edouard FROGER - CDFA: 06 10 56 18 18 - efroger@savoie.fff.fr

Damien BILLIET - ETD 73 : 06 20 93 38 11 - dbilliet@savoie.fff.fr

Jean Marc GUICHARD - Représentant des éducateurs

**Membres de la Commission Technique :**

Samir ALKACHEV - Benjamin ALLART - Abdessalem ARAFA - Abdelouahab BOUHABILA - Guillaume BRANDELY - Christian BROCHE - Thomas COSTE - Hugo COURNARIE - Philippe DHERBEYS - Rafik ES SLASSI - Olivier FRESCHI - Cédric GAUTHIER - Malorie GUETAZ - Titouan HELOIRE - Rony IORI - Jimmy JUGLARET - Roger KAPUNDJU - Benoit LAGARDE - Bertrand LECONTE - Jean Christophe LECOQ - Nicolas PANTEGHINI - Alain PAWELEC - Morgane PELLEGRIN - Marc ROULET - Romain VERGER.

### NOTE AUX CLUBS

Retrouver les procédures d'inscription sur le site du District de Savoie

Afin de gérer les formations au sein de votre club, vous trouverez le tableau récapitulatif des dates des formations sur le site du District (rubrique formation)

N'hésitez pas à contacter le secrétariat si besoin : [district@savoie.fff.fr](mailto:district@savoie.fff.fr)

### Note aux clubs

### Nous vous remercions d'inscrire au maximum 2 candidats par club et par formation

Objectifs de cette disposition :

- Chaque profil est différent dans son évolution, d'où la nécessité d'identifier des profils prioritaires sur l'instant T au sein du club.
  - Permettre à un maximum de club d'inscrire au moins un candidat sur chaque session.
  - Une des richesses de la formation est de collaborer avec des stagiaires venants d'autres structures.
- Eventuellement vous pouvez inscrire plus de deux candidats mais ils seront relayés sur liste d'attente.

Dans ce cas, merci de nous communiquer la priorité qui doit être respectée.

Merci de votre compréhension

### PRIORITÉ AUX CANDIDATS SAVOYARDS SUR TOUTES LES FORMATIONS ET CERTIFICATIONS

**RAPPEL** : Pour les candidats possédant une LICENCE DIRIGEANT un certificat médical pour LA PRATIQUE D'ACTIVITE SPORTIVE est OBLIGATOIRE, effectivement ces licences ne couvrent pas la pratique du football.

**Ce certificat doit être envoyé lors de l'inscription sur la boîte mail du District.**



## FORMATIONS 2024 - 2025

### - Attestation Fédérale « FUTNET » - limitée à 16 personnes

**Dates** : samedi 12 avril 2025

**Lieu** : à définir

**Coût** : 60 €

**FORMATION REPORTÉE (date communiquée dès que possible)**

**Inscriptions reçues** : 4

Tiago COSTA FERNANDES (US LA RAVOIRE)

Morgane PELLEGRIN - Baptiste DELAMARRE (ENT S DRUMETTAZ MOUXY)

Bertrand LECONTE

### - Formation CFI Foot à 11 (U14 - U19) - limitée à 16 personnes

**Dates** : mercredi 14 mai 2025 et samedi 14 juin 2025

**Lieu** : à définir

**Coût** : 120 €

**Inscriptions reçues** : 17

Adil BOUZALMAD - Dean PAJAJ – Damien BURLET (UO ALBERTVILLE)

Bastien SLOSSE – Eléa BRIOT (AIX FC)

Maxime MATHION (US LA MOTTE SERVOLEX)

David BOTTOLI (ENT F CHAUTAGNE)

Corentin LAMBERT (JS CHAMBERIENNE)

Théo MOLLIER BILLET - Robin NANTET (AS UGINE)

Cédric CHARTRAIN (FC MERCURY)

Mickael CASEIRO DOS SANTOS (CS AMPHION PUBLIER 74)

Cyril GERMAIN (FC CHAMBOTTE)

Yannis SOLTANE (ENT DRUMETTAZ MOUXY)

**Candidats non prioritaires car hors département**

Karim NASSIK (GFA RUMILLY VALLIERES 74)

Abdelkader BOUMENAD (FC PONT DE CLAIX 38)

Damien MAUREL (JONQUILLE S REIGNIER 74)

## CERTIFICATIONS 2024 - 2025

### Certification CFF2 - MAXIMUM 6 candidats

**Date** : mardi 6 mai 2025

**Lieu** : Montmélian

**Coût** : 70 €

**Inscriptions reçues** : 3

Matthis LUSSIEZ (US LA RAVOIRE)

Sébastien PUPIER (ETS LE BOURGET DU LAC)

Romain LESUR (AIX FC)

**Les convocations et les thèmes à étudier ont été envoyées par mail, avec copie aux clubs le 8 avril 2025.**



### Certification CFF3 - MAXIMUM 4 candidats

Date : jeudi 22 mai 2025

Lieu : à définir

Coût : 70 €

Inscription reçue : 3

Luc THOMASSON (ETS CERNEX 74)

Jacques BOUJON (THONON EVIAN 74)

Andréa SALERNO (US ANNECY LE VIEUX74)

**Les convocations et les thèmes à étudier ont été envoyées par mail, avec copie aux clubs le 15 avril 2025.**

### Certification CFF1 - MAXIMUM 6 candidats

Date : lundi 2 juin 2025

Lieu : à définir

Coût : 70 €

Inscription reçue : 1

**Candidat non prioritaire car hors département**

EI AMIAR (ES SEYNOD 74)

### Certification CFF4 - MAXIMUM 4 candidats

Date : jeudi 19 juin 2025

Lieu : à définir

Coût : 70 €

Inscriptions reçues : 2

**Candidat non prioritaire car hors département**

David BEQUIE (RIVES SP 38)

Yoann DECOURT (ES BOULIEU LES ANNONAY 07)





## COMMISSION DES RÈGLEMENTS

Président : René SAILÉ

Réunion du 28 avril 2025

Président : M. René SAILE, Port : 07 84 71 06 82  
Membre : M. Patrick JANET, Port : 06 64 26 44 76  
M. Jean Marc GUICHARD

**Présents** : Patrick JANET, René SAILÉ

**Excusé** : Jean Marc GUICHARD.

### RÉCLAMATION D'APRES MATCH

**Dossier N°25 :**

Match 28860639 FC ST BALDOPH – UO ALBERTVILLE U20 du 5 Avril 2025.

### COURRIER

**FC NIVOLET** : lu et noté.

### DÉCISIONS

**Dossier N°25 :**

Match 28860639 FC ST BALDOPH – UO ALBERTVILLE U20 du 5 Avril 2025.

Réclamation du club de UO ALBERTVILLE concernant la participation de plus de 2 joueurs mutation hors période à cette rencontre.

**Réclamation recevable**

Après consultation du fichier des licences, le club du FC ST BALDOPH est en conformité avec l'article 12 alinéa 1 des règlements sportifs du district. (seulement 2 joueurs mutés hors période ont participé à la rencontre en rubrique)

**Par ces motifs, la Commission des Règlements :**

- Rejette la réclamation comme non fondée,
- Le résultat du match :
  - FC ST BALDOPH : 2 buts, 3 pts
  - UO ALBERTVILLE : 1 but, 0 pt
- Transmet à la Commission compétente pour homologation.



## COMMISSION D'APPEL EN MATIERE REGLEMENTAIRE

Président : Fabien FONTAINE

Réunion du Lundi 14 avril 2025

**Présents :** Fabien FONTAINE, Maurice BILLAUD, Serge COHEN, Jacky GACHET, André TOGNET.

### COMPTE RENDU D'AUDITION

**Objet : DOSSIER N° 6 :** Appel du Club de l'US LA RAVOIRE contre la décision des règlements parue dans le PV n° 701 du 18 décembre 2024 concernant le Match n°28650178 – SENIORS D2 – US LA RAVOIRE 1 – FC VILLARGONDRAN 1 – du 01/12/2024.

La Commission,

Pris connaissance de l'appel du club de l'US LA RAVOIRE pour le dire recevable en la forme,

Après études des pièces versées au dossier,

Après audition des personnes convoquées :

**Pour le district de Savoie de Football :**

- René SAILÉ, Membre de la Commission des Règlements

**Pour le Club de l'US LA RAVOIRE :**

- LOPEZ Julian, Président

- SOARES Hernani, dirigeant

Après rappel des faits et de la procédure, le requérant ayant pris la parole en premier et ayant clos l'audition,

Après audition des personnes convoquées n'ayant pris part ni aux délibérations, ni à la décision,

Jugeant en appel,

Considérant que le club de l'US LA RAVOIRE a adressé une demande d'évocation à la commission des règlements du District de Savoie pour signaler la participation du licencié concerné en tant que dirigeant lors de cette rencontre, ce dernier étant susceptible d'être suspendu le jour de la rencontre,

Considérant que la Commission des règlements a rejeté cette évocation sur la base de l'article 226.5 des règlements généraux de la FFF qui prévoit que « La perte par pénalité d'un match suite à la présence d'un éducateur ou d'un dirigeant suspendu passe obligatoirement par la formulation de réserves d'avant match, conformément aux dispositions de l'article 142 alinéa 1 des présents règlements. », aucune réserve d'avant match n'ayant été formulée de la part du club de l'US LA RAVOIRE,



Considérant que le club de l'US LA RAVOIRE fait valoir que le licencié a une licence dirigeant mais également une licence joueur et qu'il était également présent sur la feuille du match numéro 28655694 : UO ALBERTVILLE 2 / FC VILLARGONDRAN Séniors D4 Poule B du 7 décembre 2024 en qualité de joueur,

Sur ce,

Considérant qu'en rejetant l'évocation du club de l'US LA RAVOIRE, la commission des règlements a appliqué les Règlements généraux de la FFF et notamment l'article 226.5, car le licencié était inscrit sur la feuille de match en tant que dirigeant et non en tant que joueur,

Considérant que l'argument de la présence du licencié sur une feuille de match postérieure à la rencontre en tant que joueur n'est pas recevable et a fait l'objet d'un autre dossier traité par la Commission des Règlements du District de Savoie de Football,

**Par ces motifs, la Commission d'Appel décide :**

**1- De confirmer la décision de la Commission des règlements prise en première instance :  
Rejet de l'évocation formulée par le club de l'US LA RAVOIRE.**

**2- De confirmer le résultat acquis sur le terrain :**

**US LA RAVOIRE 1 : 1 point 2 buts**

**FC VILLARGONDRAN 1 : 1 point 2 buts**

**3- Le club de l'US LA RAVOIRE est redevable des frais de dossier d'appel de 80 €.**

La présente décision est susceptible d'appel en Ligue Auvergne Rhône-Alpes dans les conditions de forme et délais précisés aux articles 182 à 190 des Règlements Généraux de la FFF.

**Le Président  
Fabien FONTAINE**



## COMMISSION D'APPEL EN MATIERE DISCIPLINAIRE

Président : Fabien FONTAINE

Lundi 28 avril 2025

**Présents** : F. FONTAINE (Président), M. BILLAUD (Vice-président), C. VALENTINO (Secrétaire), B. CAMUS, S. COHEN, G. PILLET et J. LATHUILE, L. FLEURY.

### CONVOCATION

**Objet : DOSSIER N° 6** : Appel du Club du FC VILLARGONDRAN et du Comité de direction du District de Savoie de Football contre la décision de la commission de discipline parue dans le PV n° 716 du mercredi 16 avril 2025 concernant le Match n°28650211 – D2 – FC VILLARGONDRAN 1 – FC NIVOLET 1 – du 06/04/2025.

Les personnes concernées par ce dossier sont convoquées devant la Commission d'Appel en Matière Disciplinaire du District de Savoie de Football,

**Le lundi 05 mai 2025 à 18h30**

Au siège du district de Savoie de Football – Maison des Sports  
90, Rue Henri Oreiller – parc de Buisson-Rond  
73000 CHAMBÉRY

aux fins d'être entendues sur l'objet cité.

La Commission rappelle que la présence des personnes convoquées est obligatoire et que les licences et les pièces d'identité seront réclamées.

La Commission rappelle qu'à cette audition, vous pouvez éventuellement être accompagné du Conseil de votre choix et qu'en cas de problème grave vous empêchant de vous déplacer, à défaut, vous pouvez vous faire représenter par la personne de votre choix, dûment mandatée ou produire vos observations écrites.

Par ailleurs, conformément aux droits de la défense, nous vous rappelons que vous disposez du droit de faire des déclarations, de répondre aux questions posées ou de se taire.

**La commission demande aux personnes convoquées d'attendre dans le hall d'entrée de la Maison des Sports. Un membre de la Commission d'Appel viendra vous accueillir afin de vous rendre à la salle d'audition.**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos meilleures salutations.

**Le Président de la Commission,  
M. FONTAINE**



## CONVOCATION

**Objet : Dossier N° 5 :** Appel du Club du FC HAUTE TARENTEISE et du Comité de direction du District de Savoie de Football contre la décision de la commission de discipline parue dans le PV n° 715 du mercredi 09 avril 2025 concernant le Match n°28650426 – HAUTE TARENTEISE 1 / ENT. VAL D'HYERES 1 – D1 – Poule Unique – Du 09/03/2025.

Les personnes concernées par ce dossier sont convoquées devant la Commission d'Appel en Matière Disciplinaire du District de Savoie de Football,

**Le lundi 5 mai 2025 à 19h30**

Au siège du district de Savoie de Football – Maison des Sports  
90, Rue Henri Oreiller – parc de Buisson-Rond  
73000 CHAMBÉRY

aux fins d'être entendues sur l'objet cité.

La Commission rappelle que la présence des personnes convoquées est obligatoire et que les licences et les pièces d'identité seront réclamées.

La Commission rappelle qu'à cette audition, vous pouvez éventuellement être accompagné du Conseil de votre choix et qu'en cas de problème grave vous empêchant de vous déplacer, à défaut, vous pouvez vous faire représenter par la personne de votre choix, dûment mandatée ou produire vos observations écrites.

Par ailleurs, conformément aux droits de la défense, nous vous rappelons que vous disposez du droit de faire des déclarations, de répondre aux questions posées ou de se taire.

**La commission demande aux personnes convoquées d'attendre dans le hall d'entrée de la Maison des Sports. Un membre de la Commission d'Appel viendra vous accueillir afin de vous rendre à la salle d'audition.**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos meilleures salutations.

**Le Président de la Commission,  
M. FONTAINE**

## CONVOCATION

**Objet : Dossier N° 7 :** Appel du Club de l'US CHARTREUSE GUIERS et du Comité de direction du District de Savoie de Football contre la décision de la commission de discipline parue dans le PV n° 717 du mercredi 23 avril 2025 concernant le Match N° 53103573 – US LA RAVOIRE 1 / US CHARTREUSE GUIERS 1 – U17 – Coupe TRONCY – du 08/03/2025.

Les personnes concernées par ce dossier sont convoquées devant la Commission d'Appel en Matière Disciplinaire du District de Savoie de Football,



**Le lundi 5 mai 2025 à 20h30**

Au siège du district de Savoie de Football – Maison des Sports  
90, Rue Henri Oreiller – parc de Buisson-Rond  
73000 CHAMBÉRY

aux fins d'être entendues sur l'objet cité.

La Commission rappelle que la présence des personnes convoquées est obligatoire et que les licences et les pièces d'identité seront réclamées.

La Commission rappelle qu'à cette audition, vous pouvez éventuellement être accompagné du Conseil de votre choix et qu'en cas de problème grave vous empêchant de vous déplacer, à défaut, vous pouvez vous faire représenter par la personne de votre choix, dûment mandatée ou produire vos observations écrites.

Par ailleurs, conformément aux droits de la défense, nous vous rappelons que vous disposez du droit de faire des déclarations, de répondre aux questions posées ou de se taire.

**La commission demande aux personnes convoquées d'attendre dans le hall d'entrée de la Maison des Sports. Un membre de la Commission d'Appel viendra vous accueillir afin de vous rendre à la salle d'audition.**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos meilleures salutations.

**Le Président de la Commission,  
M. FONTAINE**





## COMMISSION DES ARBITRES

Président : Daniel DESMARIEUX 06 75 93 17 52

Vice – Président Jacky MESTACH : 06 15 20 07 75

**RESPECTONS NOS ARBITRES**  
*Sans arbitre pas de match*

[arbitres@savoie.fff.fr](mailto:arbitres@savoie.fff.fr)

### Réunion CDA SAVOIE du 17 -18 avril 2025

#### La CDA

Présents: Mrs Daniel DESMARIEUX, Gérard SOTO, Alphonse LOMBARD, Emmanuel BONTRON, Christophe DUPAYS,

Excusés : Mrs Evan BONTRON, Luc ALIX, Jacky MESTACH,

### **COURRIERS, MAILS**

#### **Mail, Courrier Arbitre**

-M. Mohammed RAHHALI (CHARTREUSE GUIERS), feuille de frais de match (GRIGNON - LA ROCHETTE, match de D3, du 27/04/25)

-M. Jonathan GINIAUX (ST PIERRE SPORT), changement d'adresse

-M. Timothée DONNEAUD (CSF), feuille de frais de match (SELECTION U14 SAVOIE / AIN, du 02/04/25)

#### **Mail, Courrier Observateur/Accompagnateur**

-M. Michel CHEVALLIER contrôle de M Abdessamad AIT-KHOUYA (ST BALDOPH), du 27/04/25

#### **Mail, Courrier Club :**

-Club FC VILLARGONDRAN, sujet : Récusation d'Arbitres : préoccupation sur leurs gestions arbitrage.

-Club de CHARTREUSE GUIERS, sujet : Lettre aux Commissions sur des faits antisportifs

#### **Mail, Courrier CDA/LIGUE/ FFF :**

-RAS

### **NOTE AUX ARBITRES – RAPPEL A VOS DEVOIRS**

#### **FACE AUX INCIVILITES RAPPORTEES**

Il est constaté que les arbitres ne font pas ou ignorent ! la réglementation arbitrale ainsi que le protocole incivilités.

**Pour Rappel :**



## LA PROCEDURE :

En cas d'incidents, l'arbitre interrompt le match pour consulter d'abord les officiels du match (délégué, arbitres-assistants, observateur), puis les responsables d'équipes (entraîneurs, capitaines) pour les mettre face à leurs responsabilités.

**\*Il donnera le coup de sifflet final en cas d'incidents très graves ou de répétitions d'incidents après une première interruption.**

Tout cas d'interruption temporaire ou arrêt définitif de la rencontre sera stipulé sur la feuille de match (observation d'après matchs obligatoire) et les détails dans un rapport complémentaire à la Commission de Discipline (contexte, nom des joueurs et/ou dirigeants impliqués, spectateurs identifiés ou non, etc.).

## INTERRUPTION AVEC REPRISE DU JEU :

- 1) Si l'arbitre subit des insultes dégradantes/humiliantes ou est diffamé avec insistance par le public
- 2) Si le comportement des joueurs ou des officiels d'équipe devient trop agressif au point que l'arbitre ne puisse poursuivre sereinement la rencontre
- 3) S'il y a des lancements de pétards ou d'engins pyrotechniques sans mettre en danger des personnes

**\*L'arbitre interrompt la rencontre temporairement par un coup de sifflet puis réunit dans son vestiaire, par l'intermédiaire du délégué, les responsables des deux équipes (entraîneurs, capitaines, délégué et éventuellement le Président) pour les mettre face à leurs responsabilités.**

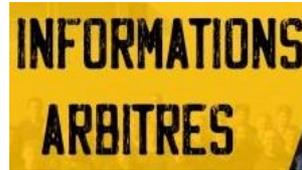
## ARRÊT DÉFINITIF DU MATCH :

- 1) Si les clubs refusent de coopérer malgré une 1ère interruption temporaire évoquée dans le cadre ci-dessus ou si les incidents se poursuivent ;
- 2) Si l'arbitre est intentionnellement agressé physiquement : • Menaces avec objets, coup, crachat, coup de tête (ou front contre front), gifle ou claque, jet d'objets visant ou atteignant l'arbitre (ex : ballon ou bouteille...), prise à la gorge ou au cou, bousculade ;
- 3) Si l'arbitre est violemment menacé, lui, ses proches ou ses biens : • Exemples : menaces de mort : la personne est très agressive en proférant des termes très violents accompagnés ou non de gestes significatifs (ex : doigts balayant la gorge...) menaçant gravement l'arbitre ou les membres de sa famille ; atteinte aux biens (je vais te casser ta voiture ou brûler ta maison), etc. ;
- 4) Si un arbitre officiel entend des insultes racistes ou discriminatoires ;
- 5) S'il y a des lancements des pétards ou d'engins pyrotechniques qui mettent en danger les acteurs du match ou toute autre personne ;

**\*L'arbitre arrête définitivement la rencontre et réunit dans son vestiaire, par l'intermédiaire du délégué, les responsables des deux équipes (entraîneurs, capitaines, délégué et éventuellement le Président) pour leur expliquer les raisons de l'arrêt DEFINITIF de la rencontre.**



## DIRECTIVES ARBITRALES



### RAPPEL DIRECTIVES

Il est rappelé aux arbitres d'appliquer les directives concernant la procédure en cas de manifestation raciste dans un stade et l'article 1 des statuts de la FFF qui figurent dans la rubrique documents du Portail Des Officiels. De plus il est demandé aux arbitres de tout mettre en œuvre pour que l'heure du coup d'envoi soit respectée.

**BIJOUX, Conformément à la loi 4 Equipement des joueurs, la CRA rappelle que le port de tout type de bijoux (alliance, boucle d'oreille, piercing,) y compris recouvert d'un ruban adhésif est strictement interdit, ceci s'applique aussi en compétitions féminines.**

-----

### OBSERVATIONS D'APRES-MATCH « ARBITRE »

Nous vous demandons d'adresser un mail ou courrier  **systématiquement**  à la Commission de Discipline, Lorsque vous notez sur votre feuille de match FMI ou Papier : Des réserves d'après-match. La Commission de Discipline n'ayant la feuille de match que lorsque vous faite un rapport disciplinaire via votre application sur carton rouge (exclusion). Ceci pour la prise en compte et information de ces réserves d'après-match ou autres.

Merci de prendre en compte cette consigne conjointe établie par la Commission des Arbitres et la Commission de Discipline.

-----

### DESIGNATIONS ET PROBLEMES INFORMATIQUES :

En raison de problèmes informatiques, nous vous demandons de ne plus considérer l'application sur smartphone comme un moyen de communication officiel et de toujours vous référer au Portail Des Officiels sur ordinateur en vous déconnectant du Portail Des Officiels sur ordinateur en cliquant sur le carré en haut à droite sur l'ordinateur puis vous reconnecter avec vos codes à chaque consultation. Les désignations sur le site internet de la ligue rubrique « Compétitions » restent visibles et valables. En cas de doute, contactez votre désignateur. Tout arbitre disponible qui n'a pas de désignation lors d'une journée complète doit contacter son désignateur.

-----

### FRAIS de DESIGNATIONS :

En raison de nombreuses incohérences sur les frais kilométriques demandés et mentionnés par les arbitres (entre autres dépassement de kms et frais) peut être pour le paiement de l'autoroute. Ceci est inadmissible Les frais que les clubs devront payés sont mentionnés via foot club.

**Les arbitres qui seraient en faute, se verront sanctionnés et devront rembourser les dépassements de frais.**

-----

### DESIGNATIONS :

En raison de problèmes informatiques, si votre désignation disparaît au cours du week-end concerné uniquement,



vous devez contacter votre désignateur pour vérification ou le club qui vous reçoit. **Tout arbitre disponible qui n'a pas de désignation lors d'une journée complète doit contacter les désignateurs :**

**Mrs Alphonse LOMBARD, Tél : 06 12 59 37 49 et/ou M. Daniel DESMARIEUX, Tél : 06 75 93 17 52**

**RAPPEL DIRECTIVES** : Il est rappelé aux arbitres d'appliquer les directives concernant la procédure en cas de manifestation raciste dans un stade et l'article 1 des statuts de la FFF qui figurent dans la rubrique documents du Portail Des Officiels. De plus il est demandé aux arbitres de tout mettre en œuvre pour que l'heure du coup d'envoi soit respectée.

**BIJOUX** Conformément à la loi 4 Equipement des joueurs, la CRA rappelle que le port de tout type de bijoux (alliance, boucle d'oreille, piercing,) y compris recouvert d'un ruban adhésif est strictement interdit, ceci s'applique aussi en compétitions féminines.

**DIRECTIVES DE M. Pascal PARENT** (Président de la Ligue AURA de FOOTBALL)

EXTRAIT DU PV DU CONSEIL DE LIGUE du 30/11/2024

✓ Rappel du règlement disciplinaire sur la laïcité : Pascal PARENT rappelle que les commissions disciplinaires régionales et départementales de la Laura Foot doivent respecter le barème disciplinaire adopté par le Conseil de Ligue pour tous les matches de Ligue et Districts de la LAURAFOOT en cas d'atteinte au principe de neutralité, Applicable depuis le début de saison.

En raison de certaines décisions récentes qui ont pu laisser planer un doute, il tient également à rappeler que le port des collants est interdit (sauf avis médical contraire dûment validé par la commission médicale fédérale).

Toutefois, devant les difficultés d'application de cette règle rencontrée par les officiels depuis le début de la période hivernale,

il propose d'admettre le port des collants entre le 1er novembre et le 28/29 février en cas de grand froid et sous réserve de l'accord exprès de l'arbitre.

La couleur des collants doit être identique à la couleur dominante du short ou à la partie inférieure du short ou, en cas de difficulté, d'une même couleur noire.

Les joueurs d'une même équipe doivent porter la même couleur. Il est évident que cette disposition ne s'appliquera que pour le football joué en extérieur.

### INDISPONIBILITES ARBITRES

**Mesdames, Messieurs les responsables 'Réfèrent Arbitre' des clubs.**  
**Vous trouverez ci-joint la liste des arbitres indisponible sur les week-ends**

#### INDISPONIBILITES DU 03 – 04 – 08 MAI 2025

AL BAHRAOUI Ismael Indisponible le 03/05/2025 03/05/2025 Samedi de 09H à 17H Convenance personnelle  
MARTIN Guillaume Indisponible du 03/05/2025 19/05/2025 de 07H30 à 23H30 Congés et Professionnelle  
PINET Romuald Indisponible du 02/05/2025 au 05/05/2025 de 07H30 à 23H30 Congés  
FOUCAUD Alexandre Indisponible du 27/04/2025 au 01/08/2025 Arrêt ou année sabbatique  
LECORNE Cedric Indisponible du 03/05/2025 au 08/05/2025 de 07H30 à 23H30 Raison professionnelle ou scolaire  
CHAMMY Jamal Indisponible le 03/05/2025 03/05/2025 Samedi de 07H30 à 23H30 Raison professionnelle ou scolaire  
PICQUE Ernest Indisponible le 04/05/2025 04/05/2025 Dimanche de 07H30 à 23H30 Convenance personnelle  
PERROUSE Jean Francois Indisponible 23/03/2025 31/07/2025 de 07H30 à 23H30 Arrêt ou année sabbatique  
BEKSAS Aissa Indisponible du 14/09/2024 31/05/2025 Samedi de 07H30 à 18H Convenance personnelle  
VAREILLE Julien Indisponible du 12/10/2024 28/06/2025 de 07H30 à 23H30 Raison professionnelle  
LAMBERLIN Yann Indisponible du 26/04/2025 05/05/2025 de 07H30 à 23H30 Congés  
KHAJIOU Acel Indisponible du 03/05/2025 04/05/2025 de 07H30 à 23H30 Raison professionnelle ou scolaire  
YILDIRIM Esat Indisponible du 15/03/2025 14/03/25 Samedi de 07H30 à 20H Raison professionnelle ou scolaire  
ROIGNAU Dylan Indisponible du 18/04/2025 05/05/2025 Samedi de 07H30 à 23H30 Raison professionnelle  
KOCA Tolgahan Indisponible le 03/05/2025 03/05/2025 Samedi de 07H30 à 23H30 Convenance personnelle



DELHOMME Remy Indisponible du 11/09/2024 26/07/2025 Samedi de 07H30 à 23H30 Raison professionnelle  
BOUCHER Damien Indisponible du 06/04/2025 18/05/2025 Dimanche de 07H30 à 23H30 Congés  
EXCOFFIER Fabien Indisponible du 16/12/2024 08/06/2025 de 07H30 à 23H30 Raison personnelle  
ANLI Nauram Indisponible du 06/05/2025 27/07/2025 de 07H30 à 23H30 Convenance personnelle  
RAPHAEL Bryan Indisponible du 19/04/2025 28/07/2025 de 07H30 à 23H30 Raison professionnelle  
PESENTI Alexis Indisponible du 25/04/2025 04/05/2025 de 07H30 à 23H30 Congés  
GROS Antony Indisponible du 03/05/2025 11/05/2025 de 07H30 à 23H30 Convenance personnelle  
VANDURME Nathan Indisponible du 26/04/2025 04/05/2025 de 07H30 à 23H30 Congés  
COUX Mathis Indisponible du 15/04/2025 30/06/2025 Arrêt ou année sabbatique  
PAROLINI Angelo Indisponible du 17/11/2024 26/08/2025 Samedi de 07H30 à 23H30 Convenance personnelle  
AIT KHOUYA Ilyes Indisponible le 08/05/2025 08/05/2025 de 07H30 à 23H30 Convenance personnelle  
PAINDAVOINE Mateo Indisponible du 20/04/2025 20/09/2025 Dimanche de 07H30 à 13H10 Raison scolaire  
BARLET Gabbin Indisponible du 08/05/2025 11/05/2025 de 07H30 à 23H30 Congés  
AYDOGAN Emir Efe Indisponible du 01/03/2025 24/05/2025 Samedi de 07H30 à 23H30 Raison professionnelle  
MOREL Paul Indisponible du 09/09/2024 07/07/2025 le Jeudi de 07H30 à 23H30 Raison scolaire  
POINTET Hugo Indisponible du 01/05/2025 04/05/2025 de 07H30 à 23H30 Raison professionnelle ou scolaire  
LEFEBVRE Remi Indisponible 15/04/2025 20/05/2025 de 07H30 à 23H30 Raison personnelle  
CHATEL Enzo Indisponible du 03/05/2025 26/05/2025 le Dimanche de 07H30 à 23H30 Autre désignation  
FATNI Khalil Indisponible du 06/02/2025 31/08/2025 de 07H30 à 23H30 Raison professionnelle  
MAAMRI Said Indisponible du 01/05/2025 14/05/2025 de 07H30 à 23H30 Raison professionnelle  
TASSART Benoit Indisponible du 28/04/2025 05/05/2025 de 07H30 à 23H30 Congés  
ROUX GARCIA Nils Indisponible du 01/03/2025 30/06/2025 le Samedi de 07H30 à 23H30 Convenance personnelle  
BOUCHELACHEM Semchdine Indisponible 01/05/2025 10/05/2025 de 07H30 à 23H30 Congés  
MARTINET Yohan Indisponible du 04/09/2024 30/06/2025 le Samedi de 07H30 à 23H30 Convenance personnelle  
SMAILI Mohamed Indisponible le 04/05/2025 04/05/2025 de 12H30 à 23H30 Convenance personnelle  
DUPAYS Christophe Indisponible 22/03/2025 31/07/2025 le Samedi de 07H30 à 16H Convenance personnelle  
CHOSSAT ALIX Jeremy Indisponible du 07/05/2025 11/05/2025 de 07H30 à 23H30 Congés  
ACARER Engin Indisponible du 03/05/2025 12/05/2025 de 07H30 à 23H30 Convenance personnelle  
SERBI Said Indisponible du 01/05/2025 04/05/2025 de 07H30 à 23H30 Congés  
KOCA Necmi Indisponible le 03/05/2025 03/05/2025 de 07H30 à 23H30 Convenance personnelle  
TISSOT Cyril Indisponible du 03/05/2025 04/05/2025 de 07H30 à 23H30 Raison scolaire  
HALADJIAN Emeric Indisponible du 15/08/2024 15/08/2025 de 07H30 à 23H30 Raison scolaire  
RAHHALI Mohammed Indisponible 30/04/2025 10/05/2025 de 07H30 à 20H Congés  
FAOUZI Youssef Indisponible du 18/02/2025 10/07/2025 de 07H30 à 23H30 Raison professionnelle  
RHIFARI Youssef Indisponible du 08/05/2025 11/05/2025 de 07H30 à 23H30 Convenance personnelle

### NOTE AUX ARBITRES et REFERENTS CLUBS en ARBITRAGE

**DMA 2025/2026** 

Les examens médicaux peuvent être effectués à partir du **1<sup>er</sup> avril** pour la saison suivante.

La modification la plus importante concerne les arbitres de **35 ans et plus** qui lors de leur visite chez le cardiologue tous les 5 ans n'auront plus un test d'effort systématique **mais devront avoir fait préalablement une prise de sang pour un bilan biologique.**

A cet effet, vous trouverez ci-joint une information de la Commission Régionale Médicale à diffuser aux arbitres.

Concernant les questionnaires médicaux type Qs sport, la direction médicale de la FFF nous a précisé que la validation juridique devait se faire uniquement par la demande de licence et validation ou non de la case avez-vous répondu non à toutes les questions, ceci étant à contrôler sur foot 2000.

### Modification du formulaire Dossier Médical Arbitre 2025-2026

Le DMA a été modifié dans sa présentation et des changements ont également été effectués sur le fond.

Les informations pratiques figurent toutes en page 1 de la notice explicative DMA mais nous souhaitons attirer votre attention sur les points suivants :

#### **A partir de 35 ans**

- Un DMA devra être fourni tous les ans ;
- Tous les 5 ans un bilan cardiologique devra être effectué **chez un cardiologue en lui apportant les résultats d'un bilan biologique des facteurs de risque cardiovasculaire** (recherche de glycémie, bilan cholestérol) que vous aurez réalisé **AVANT** la consultation chez le cardiologue (demandé par le médecin traitant au préalable).  
Nous vous conseillons donc d'anticiper sur la prise de rendez-vous chez le cardiologue plusieurs mois avant de refaire le DMA ;
- L'épreuve d'effort n'est plus obligatoire. **Seul le cardiologue** décidera des examens complémentaires cardiologiques qui seront éventuellement à prévoir.

Pensez également à bien compléter et signer le consentement au traitement des données en bas de la page 3.

*La Commission Régionale Médicale.*

### EXEMPLAIRE DOSSIER MEDICAL 2025 / 2026

Joint sur l'annexe du DISTRICT

## NOTE AUX ARBITRES et REFERENTS CLUBS en ARBITRAGE

Les arbitres de Football officiels seront formés  
Aux gestes qui sauvent



Ainsi, Le District de Football de SAVOIE organisera la formation des arbitres, dans le respect des [dispositions de l'article L. 726-1 du code de la sécurité intérieure](#), une sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent d'après les référentiels élaborés par la direction générale de la sécurité civile du ministère de l'intérieur.

A l'issue de la sensibilisation, les arbitres seront en mesure d'exécuter correctement les gestes de premiers secours destinés à protéger la victime et les témoins, alerter les secours d'urgence adaptés, empêcher l'aggravation de l'état de santé de la victime et préserver son intégrité physique en attendant l'arrivée des secours.

### **Il existe une exception à l'obligation de cette sensibilisation**

La possession par un arbitre d'une qualification aux "premiers secours", telle que le certificat de compétence de citoyen de sécurité civile "prévention et secours civique de niveau 1" ou un équivalent, ou d'une attestation de sensibilisation aux gestes qui sauvent, dispense son titulaire de la sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent dans le cadre de sa formation d'arbitre ou juge.

**Les arbitres sont invités à fournir une attestation qui valide cette qualification aux "premiers secours"**



## COMMISSION DE DISCIPLINE

Président : Pascal ELHOMBRE 06 83 86 81 52

Réunion du lundi 28 avril 2025

**Présents** : Pascal ELHOMBRE - Patrick GALLET – Sophie LEFEVRE

**Présents non élus** : Magali BERLIOZ - Pierrette CATANIA – Mohamed DAIF – Sandra FONTI – Mario LAURENCIN - Francis MOREL-BIRON.

### INFORMATION AUX CLUBS

Les procès-verbaux et relevés de décisions de la commission sont consultables en version intégrale sur FOOTCLUBS, onglet "organisation/procès-verbaux".

### POUR INFORMATION

Les sanctions prononcées seront consultables pour les clubs, sur FOOTCLUBS, et pour les licenciés, sur leur espace personnel « Mon espace FFF ».

La présente décision est susceptible de recours devant l'organe compétent (Ligue : sanction égale ou supérieure à un an, District : inférieure à un an) selon les dispositions de l'Article 3.1.1 du règlement disciplinaire dans un délai de 7 jours suivant sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'Article 3.4.1. du Règlement disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la F.F.F.

*Compte-tenu des impératifs liés au bon déroulement et à l'équité sportive, la Commission de Discipline décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel de cette sanction.*

Le Président de la Commission de Discipline,  
Pascal ELHOMBRE

La Secrétaire de la Commission de Discipline,  
Pierrette CATANIA

### IMPORTANT

**La Commission de Discipline rappelle : les membres de la Commission faisant partie d'un club ne prennent pas part aux décisions concernant leur club et les clubs étant en compétition avec le club.**

**Il est possible de venir consulter des dossiers au District : prévenir avant le Président de la commission de discipline ou la Secrétaire de la commission de discipline. La Commission reste disponible le lundi entre 18h à 19h. Les dossiers sont consultables uniquement en présence d'une personne de la commission.**

**IMPORTANT : la commission rappelle que toute absence à une convocation, audition doit être OBLIGATOIREMENT justifiée au plus tard le lundi midi. UN JUSTIFICATIF = ATTESTATION. Sans véritable justificatif, la commission amendera 35€ par personne absente.**



**IMPORTANT : la commission insiste sur le point suivant : tout écrit à destination de la commission de discipline doit être envoyé par mail avec la messagerie du club et signé obligatoirement, pour les courriers, l'en tête du club est obligatoire.**

**IMPORTANT : la commission de discipline insiste sur le point suivant : tout club demandant le report d'une audition, d'une convocation sera systématiquement refusé. Une dérogation peut être octroyée en cas de force majeure.**

### POUR RAPPEL

Toutes les convocations, suspension à titre à conservatoire, compte rendu sont envoyés par Notifoot. Ces documents sont à lire par les clubs sur la messagerie officielle du club. Les présidents des clubs sont systématiquement conviés en cas d'audition ou de convocation, étant considérés comme ayant droit.

### POUR INFORMATION

Vous trouverez après chaque réunion de la Commission de Discipline, un tableau faisant apparaître les suspensions fermes prononcées.

Dans ce tableau, n'apparaît pas l'identité des personnes sanctionnées, afin de ne pas être en désaccord avec la C.N.I.L.

Commission de Discipline du 28 avril 2025 - Extraction des sanctions suspensions fermes						
Date réunion	Compétition	Rôle	Nom de club	Date match	Libellé décision	Date d'effet
28/04/2025	Coupe C CORTADE	Joueur	ASSOCIATION SPORTIVE HAUTE COMBE DE SAVOIE	19/04/2025	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	05/05/2025
28/04/2025	Coupe C CORTADE	Joueur	C.A. MAURIENNE F. ST JEAN DE MAURIENNE	19/04/2025	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	05/05/2025
28/04/2025	Coupe C CORTADE	Joueur	ENT. VAL D'HYERES	19/04/2025	2 MF dont Auto+1 match avec sursis	20/04/2025
28/04/2025	U20 DISTRICT	Joueur	F.C. BELLE ETOILE MERCURY	12/04/2025	Rétabli Dans Ses Droits	28/04/2025
28/04/2025	Coupe G RAFFIN	Joueur	FC DE HAUTE TARENTOISE	19/04/2025	4 MF dont Auto	20/04/2025
28/04/2025	Coupe G RAFFIN	Joueur	MONTMELIAN A.	19/04/2025	1 Match Ferme par révoc sursis	05/05/2025
28/04/2025	Coupe C CORTADE	Joueur	MONTMELIAN A.	19/04/2025	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	05/05/2025
28/04/2025	Coupe C CORTADE	Joueur	U. OLYMPIQUE ALBERTVILLE	19/04/2025	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	05/05/2025
28/04/2025	Coupe G RAFFIN	Joueur	U.S. CHARTREUSE GUIERS	19/04/2025	3 MF dont Auto	20/04/2025
28/04/2025	D5	Joueur	U.S. DOMESSIN	20/04/2025	Auto suffisant	21/04/2025
28/04/2025	Coupe G RAFFIN	Joueur	U.S. LA MOTTE SERVOLEX	19/04/2025	3 MF dont Auto	20/04/2025
28/04/2025	Coupe G RAFFIN	Joueur	U.S. LA RAVOIRE	19/04/2025	Auto suffisant	20/04/2025
28/04/2025		Joueur	U.S. PONTOISE		Auto suffisant	28/04/2025

## ANNEXES

- Rencontres
- Amendes
- Tableau des sommes dues au 30 avril à régler avant le 19 mai 2025
- Lutte contre la violence : Décision de justice.
- Exemple dossier médical 2025 / 2026

